

Toulouse, le 26 janvier 2024

Décision prise par le Président de Réseau31

Décision n°20240126 – n°89

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 11 décembre 2023 ;

Considérant le point A1-5 de la délégation de compétences au Président de RESEAU31 ;

Considérant que le Conseil Départemental a attribué par décision du 26/10/2021 au titre de son programme d'aide en assainissement des eaux usées, un montant de crédits d' 1 523 162.42 € pour l'année 2021 pour un total de 85 opérations ;

Considérant les décisions prises par le Président de RESEAU31, le 07/01/2022 sollicitant l'attribution d'aide en subvention du Conseil Départemental de la Haute Garonne au titre du programme départemental en assainissement eaux usées 2021,

Considérant que le règlement départemental en matière d'Assainissement des Eaux Usées, impose le démarrage des travaux inscrits, dans l'année de la programmation ou au plus tard dans l'année suivante ;

Considérant que le même règlement impose la remise pour l'attribution de l'aide départementale avant le 31 décembre de l'année suivante d'un dossier de marché pour les opérations pluriannuelles ;

Considérant que compte tenu des délais d'instruction par les services du Conseil Départemental la date limite de remise de ces marchés est fixé au 31 décembre 2023 ;

Considérant que certains projets sont prêts à démarrer mais que les marchés de travaux ne pourront être fournis qu'après le 31 décembre 2023 ;

décide

Article 1 : de renoncer à l'attribution de la subvention au titre du programme départemental en Assainissement rural 2021 pour l'opération listée en annexe.



Gilbert HEBRARD
1^{er} Vice-Président

Annexe(s) : liste détaillée des opérations

Annexe 1

Année	Commission Territoriale	N° opération	Collectivités	Nature des travaux retenus à l'inscription	Montant HT de travaux demandés	Montant HT de travaux retenus	Montant subvention	Abandon
2021	CT2	31580-20	VILLAUDRIC	Etude - Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées 1ère tranche financière et solde	26 000,00 €	26 000,00 €	7 800,00 €	Abandon
TOTAL					26 000,00 €	26 000,00 €	7 800,00 €	